Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260321-DELIB2026_013-DE

COMMUNE DE PLOÉVEN

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 15 Absents excusés : Absents : Procurations : Date de la convocation : 16 mars 2026	L'an deux mil vingt-six, le 21 mars, à 11 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de PLOEVEN, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PLANTÉ, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHOREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Béatrice ROIGNANT, Pierre GELÉ, François LALLIER-GOLLET, Audrey EMEDY et Maxime BATTAIS. **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** **ÉTAIT ABSENT :** **SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de la secrétaire de séance. Monsieur François LALLIER-GOLLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

2026-013 — ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

Madame EMEDY Audrey

Monsieur BATTAIS Maxime

Le président effectue un appel de candidatures à l'élection du Maire

Monsieur Didier PLANTÉ se porte candidat.

Le Président fait procéder au vote :

Nombre de bulletins	15
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260321-DELIB2026_013-DE

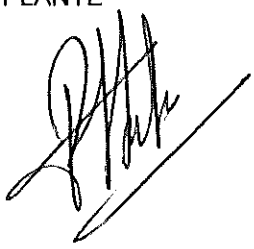
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Monsieur Didier PLANTÉ a obtenu 14 voix, majorité absolue.

Monsieur Didier PLANTÉ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé et a pris la présidence de l'assemblée

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier PLANTÉ



Le(s) secrétaire(s) de séance

